



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue de la Gaichel à Eischen

En raison des travaux du PAP Wëllersak à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 17 mars 2026, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du lundi, 23 mars 2026 jusqu'au plus tard le vendredi, 10 avril 2026, la circulation dans la rue de la Gaichel à Eischen est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité entre les bâtiments sis 14 et 18.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 17 mars 2026

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre,

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu